



# Le 19 mars

Pour un CE tenant pleinement son rôle à la hauteur des enjeux et des moyens de l'entreprise.

Pour un budget des œuvres sociales et culturelles de 1,1% de la MSB\* comme sur les autres établissements, au lieu du 0,85% actuel :

**Votez**  
**Cfdt**  
des choix, des actes

\*Masse salariale brute